

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition d'approbation du projet de convention  
relative à la mission INFOBEST Kehl-Strasbourg pour la  
période 2021 à 2023**

CP/2020/390

**Service chef de file :**

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin d'approuver le projet de convention relative au fonctionnement et au financement de l'INFOBEST Kehl-Strasbourg pour la période 2021 à 2023. Il prévoit une augmentation de 5% des cotisations des membres sur les trois années d'exécution de la convention, soit pour le Département du Bas-Rhin une cotisation annuelle portée à 2 883 € contre 2 746 € précédemment. Le Département met par ailleurs à la disposition de l'INFOBEST Kehl-Strasbourg une chargée d'affaires à temps plein. Cette mise à disposition est valorisée dans le budget de la structure.

**1. L'INFOBEST Kehl-Strasbourg (IKS), une structure franco-allemande  
d'information et de conseil sur les questions transfrontalières**

1. L'organisation et les missions de l'IKS

L'INFOBEST Kehl-Strasbourg (IKS) est une structure franco-allemande installée à Kehl. Elle est membre du réseau des quatre instances INFOBEST du Rhin Supérieur. Comme tous les INFOBEST, l'IKS a pour mission l'information et le conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières. Elle contribue ainsi à faciliter la vie quotidienne de la population locale notamment en matière d'emploi, statut du travailleur frontalier, fiscalité, sécurité sociale, retraite, etc.

L'IKS n'a pas de personnalité juridique. La définition et la mise en œuvre des missions relèvent des partenaires cofinanceurs, réunis au sein d'un groupe technique de pilotage. La structure fonctionne sur la base d'une convention de partenariat associant onze partenaires publics français et allemands (le Land Baden-Württemberg, l'Ortenaukreis, les villes de Kehl, Offenburg, Lahr, Achern, Oberkirch, l'Etat français, la Région, l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin, auquel se substituera la Collectivité européenne d'Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Son périmètre d'intervention couvre l'Ortenaukreis en Allemagne, et les arrondissements de Strasbourg et Sélestat côté français.

Depuis 27 ans, l'INFOBEST Kehl-Strasbourg apporte une aide précieuse à la résolution des problématiques transfrontalières, signale les difficultés concrètes aux instances politiques et met son réseau à contribution pour y remédier.

Sa mission première est de proposer un accompagnement personnalisé en réponse à la problématique posée. Ces informations et conseils sont donnés à titre gratuit.

L'équipe de l'IKS est constituée de deux chargés de mission (une française, agent du Département du Bas-Rhin et un allemand) et d'une assistante.

2. L'activité de l'IKS - (dernier bilan d'activité, juillet 2019) et son rôle durant la crise sanitaire de la COVID-19 - (sur la période mi-mars à fin juin 2020).

Fortement sollicitée, l'équipe de l'IKS a joué un rôle essentiel dans la diffusion de l'information liée aux conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19, en répondant aux demandes récurrentes des citoyens impactés par la fermeture des frontières ainsi que le montrent les derniers éléments chiffrés :

- sur les 18 300 demandes d'usagers au réseau INFOBEST du Rhin Supérieur, en 2019
- 4 258 demandes ont été traitées par l'équipe de l'IKS
- 1 002 demandes ont été traitées sur la période de mi-mars à fin juin 2020, dont
- 452 demandes liées directement à la crise sanitaire Covid-19

Malgré la fermeture de l'instance, un service public de qualité a pu être maintenu par échanges de mail et des RDV téléphoniques pour des renseignements personnalisés. Les demandes ont été diverses, allant des questions liées à la crise sanitaire (chômage partiel, garde d'enfants, quarantaine, passage de la frontière, etc.) aux questions récurrentes de l'instance (sécurité sociale, retraite, prestations familiales, fiscalité, etc.).

Par ailleurs, l'IKS a participé activement au sein du réseau des Infobest à la rédaction, la traduction, la mise à jour de contenus informatifs dédiés à la crise sanitaire sur le site internet commun au réseau. Le réseau a également travaillé avec de nombreuses autres instances transfrontalières.

**2. Le renouvellement de la convention de fonctionnement et de financement pour la période 2021-à 2023**

Inscrite au Contrat de Projets Etat-Région (CPER) 2015-2020, la convention actuelle arrive à échéance au 31 décembre 2020. Le Comité Directeur de l'IKS, réuni le 15 septembre 2020, s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la reconduction des activités de la structure sur la période 2021 à 2023 couverte par le projet de convention.

Les grands objectifs ainsi que les modalités de fonctionnement et de financement de la mission INFOBEST Kehl-Strasbourg sont détaillés dans le projet de convention pour la période 2021 à 2023, joint en annexe au rapport.

S'agissant du financement de la structure, les partenaires ont convenu d'une augmentation de 5% de la cotisation annuelle des collectivités membres sur la durée de la convention, soit pour le Département du Bas-Rhin une contribution statutaire annuelle de 2 883 € versée au budget commun de fonctionnement de l'instance, contre 2 746 € précédemment.

A cette contribution statutaire s'ajoutent les frais de personnel des agents départementaux mis à disposition de l'IKS (une chargée de mission à temps plein et des stagiaires éventuels). Ces frais RH sont valorisés dans le budget de la structure à hauteur maximale de 48 379 € annuels.

Le budget global de l'IKS s'établit à 210 960 €. Les cotisations annuelles attendues des différents partenaires français et allemands sont détaillées dans le tableau annexé.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 9 novembre 2020, s'est prononcée favorablement.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

*- d'approuver les termes du projet de convention relative au fonctionnement et au financement de l'INFOBEST Kehl-Strasbourg pour la période 2021 à 2023 ;*

*- d'approuver la proposition d'augmentation de 5% des cotisations annuelles des collectivités membres sur la période 2021 à 2023, portant à 2 883 € par an la contribution statutaire du Département du Bas-Rhin ;*

*- d'autoriser le Président à signer la convention relative au fonctionnement et au financement de l'INFOBEST Kehl-Strasbourg pour la période 2021 à 2023, annexée à la présente délibération.*

Strasbourg, le 20/11/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY